

Conseil Municipal du	2 décembre 2019	à	18h00
N°ordre	3	Titre	Constitution d'une provision pour risques - Restauration scolaire et garderies périscolaires
N° identifiant	2019-0295		
Rapporteur(s)	M. Francis CHALARD		
Date de la convocation	05/11/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	
Secrétaire(s) de séance	Mme Manon LABAYE et M. François BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum	27		
Présents	42	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-RATIÈRE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>Adjoints</b> Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Édouard ROBLOT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. François BLANCHARD <b>Conseillers municipaux</b>	
Absents	6	M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE - M. Jean-Baptiste RICCO - M. Aurélien TRICOT <b>Conseillers municipaux</b>	

Mandats	5	<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>
		M. Jules AIMÉ	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Clotilde BALLON	M. François BLANCHARD
		M. Patrick CORNAS	Mme Coralie BREUILLÉ
		M. Jean-Marie COMPTE	Mme Jacqueline GAUBERT
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Peggy TOMASINI

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 9, 16, 18, 50, 53, 63 à 64, 33, 10 à 15, 17, 19 à 32, 34 à 49, 51 à 52, 54 à 58, 60 à 62 et 59.  Sont sortis Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE et M. François BLANCHARD (mandataire de Mme Clotilde BALLON).
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances
------------------	---

De façon structurelle, la restauration scolaire et les garderies périscolaires génèrent une part de recettes non recouvrées, qui s'élève en moyenne à 10 % des titres de recettes émis.

Afin d'améliorer le recouvrement de ces produits, plusieurs actions sont menées :

- maintien d'un rythme constant de l'édition et de l'envoi des titres de recettes. Tout retard est en effet préjudiciable au recouvrement
- vérification systématique des adresses d'envoi des titres de recettes
- travail de proximité avec les familles concernées
- poursuite avec le comptable public de la phase comminatoire amiable, c'est-à-dire permettre l'intervention d'un huissier auprès des usagers concernés.

En parallèle, il est également proposé de poursuivre le mécanisme de provision, mis en place en 2018. En effet, toutes les communes sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner dans trois cas (article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)), dont l'un se rapporte à la situation décrite ci-dessus.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irréécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Il est donc proposé de constituer une provision pour risques à hauteur de 255 000,00 € au titre de l'exercice 2019 pour faire face aux risques d'impayés liés aux cantines et garderies.

#### Après examen de ce dossier, il est vous proposé :

- de constituer une provision de 255 000,00 euros
- d'imputer cette provision à l'article 6815 du budget Principal.

POUR	38	
CONTRE	6	Mme Martine APERCÉ, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Édouard ROBLOT.
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	3	Mme Clotilde BALLON, Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE, M. François BLANCHARD

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE	Adopté
------------------	--------

Affichée le	9 décembre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	9 décembre 2019

Identifiant de télétransmission	086-218601946-20191202-118229-DE-1-1
---------------------------------	--------------------------------------

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers